

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

NOMBRE DE Conseillers Municipaux ayant pris part au vote : 29

DATE DE L’AFFICHAGE de la liste des délibérations : 23 décembre 2024

OBJET :

CM2024_103 - Convention avec l'IME – ITEP «Le Manoir Emilie d'Arvert » pour l'utilisation de la piscine municipale par les scolaires

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf du mois de décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de SAUJON s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le treize décembre deux mille vingt-quatre.

PRESENTS :

Mmes et Ms Pascal FERCHAUD / Jean DAUDENS / Jean-Marc BABIN / Céline RENOULEAU / André FRANCHI / Véronique BETIZEAU / Elisa RATISKOL / Jean-François DANIEL / Rodolphe PETIT / Pascale JUAN / Caroline DUBOIS / Véronique TOURNEUR / Marie-Madeleine ROUIL / Jean-Christophe DORIDOT / Frédéric BOTTON / Nathalie AFONSO CORREIA / Nathalie NICOLE / Sandrine LAPEYRADE TISON / Alain FRICAUD / Alexandra LAVOIES / Jean-François MOREL / Gabriel DITGEN / Michel JOLY / Jean-Christophe DELHAYE / Bernard GEOFFROY

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

- Mariette ADOLPHE représentée par E. RATISKOL
- Alain MAGEAUD représenté par G. DITGEN
- Christophe HERNANDEZ représenté par JM. BABIN
- Jean-Claude NEVEU représenté par M. JOLY

SECRETAIRE DE SEANCE :

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Nathalie AFONSO CORREIA a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

**CONVENTION AVEC L'INSTITUT MEDICO EDUCATIF – INSTITUT
THERAPEUTIQUE EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE « LE MANOIR EMILIE »
D'ARVERT POUR L'UTILISATION DE LA PISCINE PAR LES SCOLAIRES**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la mise à disposition de la piscine en faveur de l'IME - ITEP (Institut Médico Educatif – Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique) « Le Manoir Emilie » d'Arvert dans le cadre des activités scolaires 2024-2025.

Cet institut accueille des enfants et adolescents en difficulté d'intégration dans le milieu scolaire ordinaire du fait de déficiences mentales ou de troubles de la conduite et du comportement. Il souhaite organiser pour un groupe de jeunes âgés de 12 à 18 ans, des séances de natation scolaire.

Il convient d'établir une convention dont les modalités retenues sont les suivantes :

- organisation des séances de natation sur 1, 2 ou 3 cycles,
- nombre de séances par cycle peut varier (de 8 à 10)
- durée de la séance : 50 à 60 minutes
- mise à disposition sans MNS de la piscine
- tarif : 3 € par élève et par séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- DE RETENIR les modalités de mise à disposition indiquées ci-dessus,
- D'AUTORISER le Maire à signer la convention avec l'IME – ITEP « Le Manoir Emilie » d'Arvert, jointe en annexe.

Pour : 29

Contre : /

Abstention : /

Fait et délibéré le 19 décembre 2024

Pour copie conforme

Le Maire,



P. FERCHAUD

La secrétaire de séance,

N. AFONSO CORREIA

TELETRANSNIS AU
CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N°
017-211704218 – 20241219-CM2024_103-DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le 23/12/2024 – Publié le 23/12/2024